

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78039

Objet

Subvention exceptionnelle à L'A.S. de St-Jean Baptiste

DATE DE CONVOCATION

20 avril 1978

DATE D'AFFICHAGE

20 avril 1978

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 23



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le vingt six avril à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, Melle FOUCHE, MM. BUJARD, LIS
FABER, LACHAUD, BOUTET, COLLÉ, PAPEAU, POUMAILLOUX, NAULIN, MAURELLET
BOISARD, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFÉIL, PELLETIER, TAP.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. GLICHAOUA par M. PAPEAU
BÉUCHET par M. BROTREAU
CABAL par M. LIS

Absents : MM. MCNTRON, POUGET, VIAUD, Mme TACQUET

M. PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Dans sa réunion du 21 mars 1978, la Commission Municipale
Jeunesse et Sports a donné un avis favorable pour accorder une
subvention exceptionnelle de 600 F à L'Association Sportive du
Collège St-Jean-Baptiste.

Cette association a engagé des frais importants pour le
déplacement à TOULOUSE, le 1er avril dernier, de son équipe de
gymnastique participant au championnat de France (ASSU).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la demande du Président de L'A.S. du Collège St-Jean-
Baptiste du 16 mars 1978,

Vu la proposition de la Commission Jeunesse et Sports du 21
mars 1978,

DECIDE :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 600 F (six cents
francs) à L'A.S. du Collège St-Jean-Baptiste,

- d'imputer la dépense correspondante sur les "crédits réservés" ouverts au chapitre 945 article 657 du Budget Primitif 1976.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, M. Les Membres présents.

Pour extrait conforme,



Le Maire,